



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
RÉFLEXION-ACTION
PRISON ET JUSTICE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

78 rue Compans, 75019 Paris

tél. : 09 72 10 51 31

E-mail : farapej@farapej.fr

Site internet : www.farapej.fr

TABLE DES MATIERES

1. La vie de la Fédération.....	3
1.1. L'objet de la FARAPEJ.....	3
1.2. Le Conseil d'administration et le Bureau	3
2. Le réseau des associations.....	7
2.1. Les membres du reseau.....	7
2.2. focus sur l'activité de quelques associations du reseau en 2024.....	7
3. Les formations	11
3.1. L'objectif des formations.....	11
3.2. Les thématiques.....	11
3.3. L'organisation en pôle.....	11
3.4. Le bilan des formations 2024.....	12
3.5. Le programme 2025.....	13
4. Les actions nationales.....	14
4.1. Journée d'étude et de réflexion.....	14
4.2. Les partenariats inter-associatifs.....	15
4.3. Les relations avec la direction de l'administration pénitentiaire.....	16
4.4. La contribution au débat public : la surpopulation carcérale.....	17
5. Projets et perspectives 2025.....	18
5.1 WISH EU	18
5.2 Les perspectives 2025 d'action et de réflexion.....	19
6. Les partenariats financiers en 2024.....	19

1. LA VIE DE LA FEDERATION

1.1. L'OBJET DE LA FARAPEJ

La **FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice)**, déclarée en 1991, est une fédération d'associations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale et pénitentiaire et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison.

Fédération d'associations régie par la loi 1901, la FARAPEJ est **reconnue d'intérêt général** et dispose de l'**agrément national de jeunesse et d'éducation populaire**.

Les principales missions de la FARAPEJ sont :

- Soutenir les associations membres dans leurs actions sur le terrain,
- Participer à l'animation du réseau des associations adhérentes,
- Proposer des formations aux acteurs du domaine prison-justice et plus spécifiquement aux bénévoles des associations ou structures agissant dans ce champ,
- Coordonner des projets tels le projet européen WISH en France,
- Informer le grand public sur les questions carcérales et pénales,
- Élaborer une réflexion et un plaidoyer sur le fonctionnement de la justice.

1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Le **Conseil d'administration** est composé, au 31 décembre 2024, de 15 membres : 10 représentants du collège des associations et 5 représentants du collège des adhérents individuels.

Le Conseil d'administration élit tous les ans, en son sein, un Bureau, qui est chargé de la gestion courante de la Fédération : organisation et fonctionnement du siège, préparation des travaux du Conseil d'administration, examen des demandes d'adhésion individuelle, mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le bureau 6 fois.

Composition du Conseil d'administration et composition du Bureau suite à la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2024.

Prénom	NOM	Fonction	Collège
Irène	CARBONNIER	Présidente	Associatif (CASP Arapej)
Bruno	LAVOLE	Trésorier	Associatif (Art et Prison)
Lise	GERAUD-CHARVET	Secrétaire	Individuel
Marie-Odile	THÉOLEYRE	Administratrice Membre du bureau	Associatif (Companio)
Christian	VILMER	Administrateur Membre du bureau	Individuel
Bernard	LECOGNE	Administrateur	Associatif (Relais Jacques Monod)
Monique	CARRIAT	Administratrice	Associatif (Entraide et Solidarités)
Abdelhak	EDDOUK	Administrateur	Individuel
Christiane	PERNIN	Administratrice	Associatif (ARAJEJ 41)
Marie	HARDOUIN	Administratrice	Associatif (Courrier de Bovet)
Arlette	SUZANNE	Administratrice	Associatif (KARAYB UNITY)
Alexis	SAURIN	Administrateur	Individuel
Jean-Michel	ARMAND	Administrateur	Individuel
Michel	AGOSTINI	Administrateur	Associatif (ECTI)

Alexandre	DUVAL-STALLA	Administrateur	Associatif (Lire pour en sortir)
-----------	--------------	----------------	----------------------------------

Le fonctionnement de la FARAPEJ repose essentiellement sur l'engagement de ses administrateurs et bénévoles. Ce sont les administrateurs qui, statutairement décident des orientations de la FARAPEJ et les mettent en œuvre.

L'équipe permanente :

En 2024, l'équipe permanente chargée d'assister le conseil d'administration pour mettre en œuvre le projet associatif de la Fédération, animer la vie associative du réseau et assurer le fonctionnement du siège était composée de 2 salariés, dont l'un, à mi-temps, était plus spécialement en charge du suivi du projet WISH.EU.

Composition de l'équipe salariée en 2024

Salarié-e-s	Fonction	Type de contrat	Équivalent temps
Nicolas MARTEL	Chargé de mission	CDI	1 temps plein (35 heures par semaine)
Marc SCHNEIDER	Coordinateur du projet européen WISH	CDD à objet défini	1 temps partiel (2 jours et demi par semaine)

Les Pôles :

La FARAPEJ organise en pôles certains volets de sa politique associative sur le long terme. C'est le cas des actions de formation qui sont regroupées en un pôle composé d'administrateurs de différentes régions et de personnes qualifiées extérieures au Conseil d'Administration, appuyé par un chargé de mission.

En outre, des groupes de travail avec des objectifs de plus court terme sont mis en place pour suivre des projets, organiser des colloques ou des journées de réflexion.

Les délégations régionales :

Le conseil d'administration de la FARAPEJ s'organise, lorsque cela est possible, en délégations régionales ayant pour vocation d'animer, en particulier la formation, et représenter le réseau de la Fédération dans les régions.

Focus sur la délégation lyonnaise :

RAPPORT D'ACTIVITES REGION LYON – AURA

A – TRAVAIL SUR LE RESEAU

- De multiples liens entre personnes et associations ont été favorisés et le Délégué Régional est souvent mis à contribution, dans des situations d'aide, de ressources et de contacts.
C'est ainsi par exemple que l'Association le Relais Enfants Parents de la région lyonnaise reprend sa place au sein du GLCP le 31/03/2025, et que le passage de relais au COPIL du GLCP entre Michel DUPIN (GREP) et Appoline LAPORTE (COMPANIO) a été facilité.
- Très forte implication à nouveau dans les JNP et son COPIL local :
 - o Sollicitations de librairies
 - o Participation active à la soirée de projection d'un film et du débat qui a suivi, sur le Placement Extérieur, soirée portée par LE MAS
 - o Soirée POSSIBLE, PRISON INSIDER et WAKEUP CAFE : apéro justice
 - o Montage lecture du Journal d'un Corps à la Médiathèque de la Part Dieu
 - o Participation à l'interview de BFM Télé au journal de 7 heures du matin le 27/11/24.
- Liens nourris avec le GPSE de Saint-Etienne qui va porter, en 2025, des journées de formation et des événements.

B – FORMATIONS

En 2024 et sur les deux premiers mois de 2025, ce sont environ 2 formations par mois qu'a proposées la FARAPEJ, soit :

- En 2024, depuis la dernière Assemblée Générale, 12 formations et 120 stagiaires
- En 2025, jusqu'au 1er avril, 6 formations et 70 stagiaires.

Sur ces formations, des reprises : travail sur la notion d'aide avec un psychanalyste, l'écoute, l'organisation judiciaire.

Des thèmes nouveaux ont été proposés en 2024 : le logement social (12 participants), les experts auprès des tribunaux (12 participants), la prostitution des mineurs (20 participants), être parents : droits et obligations (18 participants), le Juge des Libertés et de la Détention (21 participants), les placements extérieurs (10 participants), la communication non violente (2 sessions en 3 mois 12 et 14 participants), le Contrôle Général des lieux de privation de liberté (15 participants)

En 2025 les thèmes suivants ont notamment été proposés : le sens de la peine (20 participants) avec 3 intervenantes (avocate, professeur d'université et CEPIP), état de la situation pénitentiaire avec le Directeur Inter-régional des Services Pénitentiaires (12 participants).

Les relations avec le Centre hospitalier du VINATIER, Centre spécialisé qui comprend l'UHSA Régional, se poursuivent, avec des séquences de formation portées par des personnels du Centre ayant pour thèmes les questions de santé mentale des personnes sous mains de Justice, et réciproquement la participation régulière à nos propres sessions de 3 personnels du VINATIER.

Cette participation, de même que celle, ponctuelle, de personnels de l'Administration Pénitentiaire, s'inscrit dans une dynamique de complémentarité, d'échanges et d'ouverture avec les bénévoles des associations.

Des relations ont également été établies avec le Pôle territorial de formation de la PJJ qui a proposé différentes formations.

Le Délégué Régional Bernard Lecogne

2. LE RESEAU DES ASSOCIATIONS

La FARAPEJ, en tant que Fédération nationale, a pour mission d'entretenir et développer des liens avec les associations qui la composent.

La Fédération anime son réseau, le réunit au sein de journées thématiques, suscite l'émergence de projets communs. Elle diffuse dans le réseau des informations et des questions d'actualité pénale et pénitentiaire.

Elle forme et informe les acteurs du champ prison-justice. Elle promeut une démarche de formation des membres des associations, organise tout au long de l'année des sessions de formation adaptées aux champs d'intervention et aux besoins de ses membres et ouvertes également à tous les citoyens soucieux de se former et de s'informer. Un catalogue de formations, à disposition des associations, permet de demander de programmer de nouveaux modules.

2.1. LES MEMBRES DU RESEAU

Il s'agit des associations fédérées comme des membres s :

- Les associations adhérentes : A la fin de l'année 2024, la FARAPEJ fédère **plus de 60 associations**, en France hexagonale ou dans l'outre-mer, qui interviennent tout au long de la chaîne pénale auprès de personnes détenues, sortant de prison ou en milieu ouvert, et de leurs proches. **En 2024, 3 nouvelles associations ont rejoint la FARAPEJ** :
 - Le REP (Réseau Enfants Parents) 69
 - Les Foyers Matter
 - La fondation de l'Armée du Salut
- Les membres individuels : A la fin de l'année 2024, la FARAPEJ regroupe **un peu plus de 30 adhérents individuels**. Les membres individuels, quel que soit leur statut ou leur profession, sont des citoyens intéressés à l'objet de la Fédération, informés des évolutions dans le domaine de la justice et de l'application et/ou exécution des peines. Ils apportent leurs connaissances des enjeux locaux et nationaux qu'ils repèrent et contribuent à la réflexion collective de la Fédération.

2.2. FOCUS SUR L'ACTIVITE DE QUELQUES ASSOCIATIONS DU RESEAU EN 2024

La FARAPEJ donne la parole, à leur demande, à quelques-unes des associations membres, particulièrement investies dans leurs missions.

ARAPEJ-41

L'ARAPEJ-41 assure plusieurs missions : l'accueil des familles dans une maison indépendante de l'Administration pénitentiaire, la garde des enfants, l'encadrement de Tigistes (SPIP ou PJJ Mineurs ou majeurs), l'aide aux sortants de prison sur demande du SPIP, la sensibilisation/formation de tout public sur les questions prison justice, le partenariat avec les instances institutionnelles et associatives du Loir et Cher.

En 2024, l'association a eu diverses actions :

- Accueil : 4596 personnes accueillies dont 940 enfants pour 160 permanences
- Garde d'enfants lors de parloirs : 129 enfants gardés (avec charte de responsabilité signée par le représentant légal)

- Encadrement d'un TIG PJJ et d'un jeune ayant une mesure de réparation
- Accompagnement d'enfants à des spectacles et du sport en familles en milieu pénitentiaire
- Participation aux RDV de l'Histoire de Blois à l'occasion de la réalisation du documentaire "Droit dans les yeux" avec des intervenants de la justice et la réalisatrice
- Animation d'un atelier pâtisserie 1 fois par mois
- Partenariat avec le TJ, l'ordre des avocats, l'antenne universitaire de droit de Blois, le SPIP et des associations .
- Formations des bénévoles

Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline (ANAEC)

L'Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline représente les assesseurs civils présents lors de commissions de discipline dans les établissements pénitentiaires. Les assesseurs participent aux délibérations avec le président de la commission, un directeur ou un officier de l'administration pénitentiaire ainsi qu'un assesseur surveillant. Les assesseurs sont habilités par le président du tribunal judiciaire. L'ANAEC organise également des formations-échanges dans différentes régions durant l'année et des rencontres régionales entre assesseurs extérieurs, leur permettant de se former et d'échanger sur leurs pratiques.

L'ANAEC a eu des nombreuses activités cette année : des échanges lors de réunions régionales en visio se sont déroulés sur la région Rhône-Alpes-Auvergne, Aquitaine et Ile de France principalement. L'organisation a tissé son réseau également dans les régions du Grand Ouest, de Provence Côte d'Azur, Grand Est, Occitanie, et Centre et prend de nouveaux contacts dans la région Nord et en Outre-mer.

L'ANAEC a proposé 3 formations aux adhérents ainsi qu'à tous les assesseurs, une formation-échanges classique pour les assesseurs de Rhône Alpes, une formation autour des traitements des problèmes psychiatriques des personnes détenues, et une visite approfondie du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse qui a permis de nombreux échanges sur le rôle de chaque service et leur travail en équipe. 3 revues ont également été éditées.

Brin de Soleil

Brin de soleil, association en faveur du maintien des liens familiaux avec les personnes détenues, gère 3 maisons d'accueil. Elle a poursuivi son activité en 2024 :

- à la maison Ti Tomm, avant parloir, au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin (pour hommes) : 23 876 personnes accueillies,
- à la maison Luciole, avant parloir, au centre pénitentiaire de Rennes (pour femmes) : 4 414 personnes accueillies,
- à la maison d'hébergement l'Arc-en-ciel : 919 nuitées : familles et personnes détenues bénéficiant de permissions de sortir accompagnées de leurs proches.

A savoir : Brin de soleil est habilitée pour accueillir des personnes condamnées à un TIG ou astreintes à un TNR. En 2024, des travaux d'entretien et de rénovation de la maison d'hébergement ont été confiés à 2 personnes issues de ces dispositifs.

Dans le cadre de la convention conclue entre la FRAMAFAD (fédération des maisons d'accueil) Grand Ouest et la DISP Grand Ouest, Brin de soleil participe à la politique locale de prévention du suicide (formation des référents, information des familles, participation à la commission pluridisciplinaire unique dans chaque centre pénitentiaire).

Brin de soleil a participé activement à l'organisation des JNP au sein du Collectif prison Rennes. Sur plusieurs jours, pour illustrer le thème « la prison, une peine familiale », table ronde, projection de film, témoignages de personnes sorties de détention.

ECTI:

ECTI regroupe 1800 adhérents.

Les actions auprès des PPSMJ s'inscrivent dans son Pôle d'activité Social-Insertion. Elles sont suivies par un réseau de Référents PPSMJ couvrant l'ensemble des Régions administratives et La Réunion. Elles ont commencé en 2006. Initialement en Milieu fermé, les premières actions en Milieu ouvert ont eu lieu en 2018, et ont augmenté à partir de 2021 avec les Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) pédagogiques, suite à une Convention avec l'ATIGIP.

Après le Covid, le redémarrage a été difficile : changements d'interlocuteur dans les SPIP, renouvellement de nos équipes et budgets contraints.

En 2024, l'association a eu diverses activités :

En milieu fermé, les activités, les ateliers de préparation à la sortie, et les forums emploi ont eu lieu dans 13 villes (Caen, Argentan, Gradignan, Bourges, Châteaudun, Blois, Orléans-Saran, Varennes, Aix-Luynes, Villefranche, Corbas, Valence, Tarbes) et ont représentées 3000 heures, avec 1200 participations aux différentes actions. En milieu ouvert, différents ateliers ont lieu dans 4 villes (Evreux, Challans, Les Sables-d'Olonne, Orléans).

Les Travaux d'Intérêts Généraux pédagogiques ont eu lieu dans 11 villes (Vierzon, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans, Tours, Nancy, Mâcon, Digne, Marseille, Valence) ont permis la réalisation de plus de 2000 heures de travail sur une vingtaine de sessions.

Les perspectives de 2025 sont à la reconduction des actions.

[La Parole est à l'accusé \(LAPAC\)](#)

La Parole est à l'accusé est une association indépendante qui se mobilise autour des conditions d'expression des prévenu-es dans le processus pénal. Elle propose des ateliers en petits groupes afin de permettre aux personnes en attente de jugement de se préparer à la prise de parole lors du procès pénal. Elle les invite à aborder les questions suivantes : Comment se déroule une audience ? Comment y prendre la parole pour se faire entendre ? Comment y parler de son expérience présente et de son parcours de vie ?

En 2024, l'association a préparé une nouvelle session d'ateliers en détention pour 2025, en construisant des ateliers ayant lieu deux fois par semaine, pendant sept semaines, mobilisant quatre intervenantes et deux superviseuses.

En décembre 2024 les quatre futures intervenantes des ateliers ont proposé des réunions d'informations collectives pour présenter les ateliers auprès des prévenus (30 personnes présentes). Les ateliers ont eu lieu entre janvier et mars 2025 à la Santé.

LAPAC a pris contact avec le SPIP de la prison de la Santé et établi une convention dans la perspective d'intervenir en 2025.

[Les Amis de l'Horeb](#)

L'association est située à l'extérieur du centre pénitentiaire de Toulon La Farlède. L'accueil des familles est la mission principale de l'association. Les agents salariés renseignent les familles au niveau administratif et prennent en charge les enfants de 3 à 16 ans. Une salariée AXIS accompagne les enfants voir leur père dans un parloir spécifique. Les bénévoles accueillent, accompagnent, animent, orientent, et préviennent les risques suicidaires en collaboration avec le Centre Pénitentiaire. L'association compte actuellement 19 bénévoles actifs.

En 2024, l'association a eu diverses actions :

- Une sortie à Port Cros avec 16 personnes) à l'occasion des 30 ans de l'association
- Présentation de l'association au Lycée Agricapus à Hyères à un groupe d'élèves en difficulté scolaire.
- Participation aux frais de déplacements et d'hébergements de quelques familles
- Organisation d'animations pour les enfants
- Formation de ses bénévoles (6 formations proposées pour 27 participants)

[LE MAS](#)

L'association Le MAS (Mouvement d'Action Sociale) a été fondée en 1961 à Lyon et a 4 domaines d'actions :

- Aide aux personnes victimes et accès aux droits.
- Aide aux personnes en précarité et vulnérabilité.
- Aide aux personnes usagères de drogues.
- Aide aux personnes en situation de handicap.

En 2024, l'association a eu diverses actions :

- Ecriture du projet de service dédié à la prise en charge des PPSMJ.
- Poursuite et développement de nouvelles coopérations notamment un conventionnement avec des CCAS et le SPIP pour permettre ou maintenir la domiciliation des PPSMJ.
- Accompagnement de 800 personnes détenues dans les milieux fermés et semi-fermés du Rhône : accès aux droits sociaux, accompagnement vers l'hébergement et/ou le logement.
- Poursuite du programme de logement d'abord pour les détenus du CSL : obtention de baux directs.
- Participation à l'organisation des Journées Nationales Prison de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Participation des salariés à la formation Psychiatrie et Criminalité (INFIPP).

Permis de Construire

Le Réseau Permis de Construire a pour objet de développer et faire vivre une justice pénale intégrative, en se concentrant sur les facteurs de désistance – la désistance étant le processus où la personne elle-même choisit de quitter la voie de la délinquance et de changer de vie.

A ce titre, l'association – par, avec et pour ses adhérent.e.s – conçoit, développe et met à disposition de ses membres «Associations Départementales» le modèle "Permis de Construire". Celui-ci inclut une méthodologie, des outils, une identité visuelle, un réseau permettant un accompagnement spécifique et efficient des personnes placées ou passées sous main de Justice avec des problématiques judiciaires, éducatives, multiples les empêchant d'intégrer de façon autonome et durable notre société.

3 associations départementales sont aujourd'hui en activité, avec Permis de Construire 35 qui s'est créée en 2024. A Vannes, Permis de Construire 56 a accueilli plus de 30 personnes. Et Permis de Construire 44, avec une histoire de plus de 15 ans, a accompagné 174 personnes. Des études de faisabilité ont également validé trois territoires pour poursuivre cet essaimage en 2025.

En 2024, l'association a renforcé la structuration et le déploiement de son réseau.

PRISON JUSTICE 44 NANTES

Depuis 1983, Accueil des familles (3 établissements). Activité à la MAF le mardi matin. 45 bénévoles. Un dispositif d'information et d'accompagnement des familles. Membre de la FARAPEJ - UFRAMA et Collectif Prison 44 (JNP et témoignages en milieu scolaire).

En 2024, l'association a eu diverses actions :

- Accueil des familles avant parloirs dans les 3 établissements pénitentiaires (QMA, CD et EPM) ce qui mobilise 12 bénévoles le week-end.
- Accueil des familles - Intervention loisir créatif à la maison d'arrêt femmes (activités pérennes depuis 42 ans). Reconfiguration de l'abri famille au CD en particulier par l'amélioration de l'espace jeux pour enfants. Fresque réalisée par une graphiste nantaise.
- Co-participation avec l'ANVP et le secours catholique à des "bourses d'étude" pour permettre à des personnes détenues de suivre un cursus scolaire sans être trop pénalisées par une perte financière du fait de moins de présence au travail.

- Participation à diverses instances - Conseil d'évaluation - Conseils de prévention de la délinquance départemental et locaux pour certaines communes.
- Participation à la "prévention du risque suicidaire (6 suicides en 2024 dont une femme et un mineur).
- Relance du Point d'Information et d'Accompagnement des familles par le recrutement d'une nouvelle psychologue.
- Célébration de la journée internationale de la femme par distribution d'un bouquet en chocolat offert par l'association à chaque détenue de la MAF.

3. LES FORMATIONS

3.1. L'OBJECTIF DES FORMATIONS

La FARAPEJ propose des formations destinées en priorité aux bénévoles des associations adhérentes et des associations du secteur prison justice partenaires. La formation est essentielle car elle contribue à la qualité des actions des intervenants associatifs, permet de prendre en considération leurs besoins et entretient leur motivation.

En proposant une mutualisation des formations pour les membres de son réseau et les associations partenaires, la FARAPEJ espère les rendre plus aisément accessibles tout en facilitant les rencontres entre bénévoles et les échanges de pratiques.

Les formations proposées permettent d'approfondir les connaissances des bénévoles dans le domaine de la prison et de la justice, de les sensibiliser aux enjeux du système judiciaire et pénitentiaire et de favoriser l'acquisition d'outils pour mieux accompagner, informer et orienter les personnes rencontrées.

3.2. LES THEMATIQUES

La spécificité du domaine prison-justice et la grande diversité des problématiques rencontrées sur le terrain nécessitent que les formations soient adaptées à ce contexte. Elles s'inscrivent dans 5 grandes thématiques : **le système judiciaire et le système pénitentiaire** : aider les intervenants à se repérer dans l'univers carcéral pour mieux comprendre le parcours et le quotidien des personnes qu'elles accompagnent, **l'accès au droit** : permettre aux intervenants de mieux connaître les démarches que peuvent entreprendre les personnes détenues pour faire respecter leurs droits, **l'écoute et l'accompagnement** : fournir des outils et des conseils aux intervenants pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'elles rencontrent et accompagnent, **la culture générale prison-justice** : permettre aux intervenants de prendre du recul sur le domaine qu'ils et elles côtoient dans le cadre de leurs activités associatives en développant une réflexion à partir de leurs observations.

3.3. L'ORGANISATION EN POLE

En 2024, le Pôle formation a été composé de 4 administrateurs (Bernard LECOGNE, Jean-Michel ARMAND, Marie HARDOUIN et Michel AGOSTINI), de 4 intervenants qualifiés (Chrystelle PAVIOT,

François CHARMETANT, Jean-Louis DORIBREU et Paul DALL'AQUA) et de Nicolas MARTEL, chargé de mission. Le pôle s'est réuni à 5 reprises.

Les missions du Pôle :

- Consulter les membres des associations du réseau pour connaître leurs besoins en formation et répondre à leurs demandes ;
- Enrichir le catalogue de formations en proposant et développant de nouveaux modules : proposer les thèmes, rechercher les intervenants, construire les programmes de formation avec ces derniers.
- Préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine de la formation à partir des préoccupations de la Fédération, des attentes des associations membres et des évolutions normatives récentes.
-

3.4. LE BILAN DES FORMATIONS 2024

En 2024, la FARAPEJ a continué à développer son activité de formation tant à Paris qu'à Lyon-Villeurbanne. Sur la grande région lyonnaise, l'important travail de partenariat réalisé par le délégué régional a permis d'accentuer et de diversifier l'offre de formation.

Chiffres clés en France entière :

Nombre de personnes formées :

- 446 personnes ont été formées en 2024, pour 349 en 2023, 283 en 2022, 264 en 2021 et 160 en 2020.
- Désistements : 65

Nombre des formations effectuées :

Total des formations : 32

- Formations à Paris : 15
- Formations à Lyon : 17

Liste des structures ayant participé aux formations :

Les participants viennent de 39 structures différentes :

- Les Amis de la Centrale de Poissy
- Administration pénitentiaire
- Amis de l'Horeb - Toulon
- L'Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline des établissements pénitentiaires (ANAEC)
- L'Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice (ANVP)
- Les Petits Frères des Pauvres
- L'association Possible
- L'Aumônerie catholique
- Aurore

- Auxillia
- CASP
- Champ Libre
- CLIP
- Companio
- Courrier de Bovet
- ECTI
- Foyer Jacques Monod
- Foyers Matter
- GPSE Saint-Etienne
- La Halte Saint Vincent
- La Barque 38
- La Ferme de Moyembrie
- La Ligue des Droits de l'Homme
- La Parole est à l'accusé
- Le Courrier de Bovet
- Le Mouvement d'action sociale
- Le Secours Catholique
- Le Vinatier
- Lecture et Partage
- Les Amis de la centrale de Poissy
- Lire pour en Sortir
- Mairie de Paris
- Mouvement pour la Réinsertion Sociale
- Permis de Construire
- Le Relais Enfants-Parents 69
- San Marco
- Secours Catholique
- Solidaires
- Wake up Café

Retour des participants :

Les retours des stagiaires sur les formations de la FARAJEJ sont très satisfaisants. La très grande majorité des répondants au questionnaire d'évaluation recommandent nos formations (96%), qualifient les formations d'utiles (89%), apprécient les échanges (90%) et jugent les formations accessibles

Parmi les formations qui leur sembleraient utiles, les participants citent : le casier judiciaire, la psychologie criminelle, la prévention du suicide, la sensibilisation aux addictions, la détention provisoire, la santé mentale en prison, l'insertion des personnes détenues.

3.5. LE PROGRAMME 2025

En 2025, et au regard de nouvelles demandes, la FARAJEJ a pour objectifs :

- **La diversification du catalogue de formations et de l'équipe d'intervenants** en créant de nouveaux modules pour répondre aux besoins nouveaux des associations et de leurs administrateurs,

- **L'ouverture de nouveaux centres de formations sur le territoire** en implantant des formations dans de nouvelles régions : Dijon, Marseille, Rennes.

Dès le dernier trimestre 2024, Jean-Michel Armand, administrateur et délégué de la FARAJEJ à Dijon a mis les associations d'accueil des personnes sous main de justice et de leurs proches en lien avec la DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) et la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) afin d'assurer la formation de leurs bénévoles.

4. LES ACTIONS NATIONALES

4.1. JOURNEE D'ETUDE ET DE REFLEXION

Les 31èmes Journées Nationales Prison, du 23 au 30 novembre, ont été introduites par une journée de réflexion, le 21 novembre à la FARAJEJ, qui a été l'occasion d'évoquer les familles de détenus.

En 2000, la FARAJEJ avait demandé au CREDOC d'interroger les familles des 50 000 détenus de France pour connaître les conséquences de l'incarcération sur leur quotidien. Les entretiens avaient montré que l'incarcération avait 3 grandes conséquences sur leurs familles : des perturbations psychologiques liées au sentiment de mise à l'écart ou de stigmatisation ; des problèmes financiers accrus pour des familles déjà pauvres ; un bouleversement dû aux visites en prison et aux démarches pour le prisonnier. La FARAJEJ en conclut que la prison entraînait « une autre peine » venant s'ajouter à celle qui avait été infligée au condamné, la peine vécue par son père ou sa mère, son conjoint, ses enfants. Alors que l'état indigne des prisons françaises fait l'objet d'un constat connu et partagé jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, que dire en 2024 de la situation des proches des près de 80 000 détenus ? Quels liens ceux-ci entretiennent-ils avec leurs enfants qui grandissent sans eux, avec leurs parents ? Le bouleversement de la vie de ces familles est-il mieux pris en compte aujourd'hui par l'administration pénitentiaire ? Quel regard la FARAJEJ et les associations intervenant en prison ou à la sortie de prison portent-t-elles sur cette réalité ? C'est à ces questions, regroupées sous l'intitulé "L'incarcération, une peine partagée" que la cinquantaine d'auditeurs réunis à la Halle Pajol ont tenté de répondre.

Ouverture et présentation de la journée par Jean-Marie Fayol-Noireterre, magistrat honoraire, avec le témoignage de Virginie Hamelin, ancienne de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et mère d'un détenu,

Table ronde n°1 : état des lieux avec Inès Boban, de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, Référente nationale chargée du maintien des liens familiaux et de la parentalité, et Laurent Lecalvez, de l'association Brin de soleil à Rennes,

Focus sur le bracelet de surveillance électronique : Lou-Andréa Imbert, DAP, Cheffe de section de la surveillance électronique, Margaux Le Gallo, CPIP milieu ouvert (et permanente CGT) et Franck Ollivon, chercheur ENS

Table ronde n°2 : Retombées de la prison sur les liens familiaux : Michel Mascaras, ancien président de Prison Justice 44 et administrateur UFRAMA, François Berger, Magistrat honoraire, co-auteur d'une étude intitulée « Comment être parent en prison », Georgia Moreau Bechlivanou, avocate, et Martine Noally, psychologue et présidente de la FREPI.

Chaque table ronde a été suivie d'échanges nourris avec la salle.

Samuel Coppens, président du CASP Arapej, a bien voulu conclure cette journée.

4.2. LES PARTENARIATS INTER-ASSOCIATIFS

4.2.1. LE GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON

Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) est un collectif informel réunissant les représentants et représentantes des aumôneries protestante et catholique, d'unions et fédérations (UFRAMA, FARAPEJ, FAS) et d'associations (Cimade, Croix Rouge Française, ANVP, Petits frères des pauvres, Secours catholique, Auxilia, Rebond, Citoyens et Justice) qui interviennent auprès de personnes détenues ou sortant de prison, et de leurs proches.

Fort de leur diversité et de l'action de terrain de ses 13 membres, le GNCP approfondit et se positionne sur certains sujets d'actualité dans le but de mener une action citoyenne commune relayée à l'échelon local par chacun de ses réseaux.

Le GNCP est en particulier engagé chaque année dans la réflexion et l'élaboration de la thématique et des outils de communication des Journées Nationales Prisons (JNP).

4.2.2. LES JOURNEES NATIONALES PRISON 2024

Créées à l'initiative de la FARAPEJ, les JNP visent à sensibiliser et informer le grand public sur les problématiques carcérales afin de faire évoluer le regard de la société sur les personnes détenues ou sortant de prison.

Elles se déroulent chaque année au cours de la dernière semaine de novembre à l'initiative des associations mobilisées sur le terrain qui organisent partout en France nombre de manifestations et d'événements autour du thème retenu au niveau national par le GNP dont la FARAPEJ est partie prenante avec ses partenaires.

La FARAPEJ a pour ambition de donner chaque année un large écho aux JNP en soutenant ses associations membres dans l'organisation d'actions et événements locaux, en les guidant si nécessaire et en mettant à disposition des outils de communication. Le programme recensant et détaillant ces événements a été diffusé auprès de notre réseau et de nos partenaires. Il est accessible au public sur notre site.

Les **30èmes Journées Nationales Prison** se sont déroulées du 25 au 29 novembre 2024, sur le thème « **La prison, une peine familiale** » dans plus de 30 villes à travers toute la France.

Une trentaine d'événements ont été organisés au sein du réseau de la Farapej et ont rassemblé plus de 4000 participants.

Le format projection d'un film ou documentaire suivi de débat, rencontre toujours un bon succès. Cette année plusieurs associations se sont appuyées sur le film "Temps Mort" de Ève Duchemin

ou "La prisonnière de Bordeaux" de Patricia Mazuy. Parmi les autres films et documentaires supports citons aussi : "Je verrai toujours vos visages" de Jeanne Herry, "Visages Défendus" de Catherine Rechard, "Première année dehors, journal de bord" de Valérie Manns.

D'autres formats ont été utilisés comme des lectures de textes et des lectures théâtralisées, des rencontres avec des écrivains, des conférences, une exposition pour découvrir des œuvres artistiques réalisées dans les prisons.

Ces journées dans lesquelles nombre d'associations s'impliquent avec créativité et dynamisme, restent un moyen privilégié d'échanges entre « spécialistes » et citoyens pour donner de la visibilité aux problématiques pénitentiaires trop souvent oubliées.

4.3. LES RELATIONS AVEC LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

4.3.1 LA JOURNEE NATIONALE DU PARTENARIAT ASSOCIATIF

La FARAPEJ a participé le 29 avril 2024 à la journée nationale du partenariat associatif de l'administration pénitentiaire. Une soixantaine d'associations étaient représentées. Différents intervenants ont présenté les actions et projets menés en partenariats, nationaux ou locaux, dans les domaines du sport, de la culture, de l'accès aux droits, du maintien de liens familiaux, de la laïcité et de l'accès aux cultes, de la citoyenneté, des publics dits spécifiques (femmes, mineurs, LGBTQ, personnes en perte d'autonomie...). Le directeur adjoint de l'administration pénitentiaire a présenté les grandes lignes de la politique menée et a échangé avec la salle. Des travaux en ateliers l'après-midi ont facilité les échanges.

4.3.2 LE GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES DU PLACEMENT EXTERIEUR (PE)

Les travaux du groupe de travail « Partenaires PE/IP1 » pilotés depuis 2022 par la DAP) avec la participation de la FARAPEJ, de la FAS, d'Emmaüs France et de Citoyens et justice se sont poursuivis tout au long de l'année 2024 autour du placement à l'extérieur (PE), mesure d'aménagement d'une peine privative de liberté sous écrou en vertu de laquelle un condamné est astreint, sous le contrôle de l'administration pénitentiaire et de l'autorité judiciaire, à effectuer des activités ou bénéficier d'une prise en charge en dehors de l'établissement pénitentiaire.

Ces travaux ont permis de :

- Mettre à jour le « cahier des charges » national du placement extérieur destiné au secteur associatif pour l'adapter aux évolutions législatives, notamment celles intervenues en 2019 (LPJ) et 2022 (Loi confiance) ainsi qu'aux orientations de la Chancellerie en matière d'aménagement de peine (agrément des structures accueillant des personnes en PE, gestion de la mesure via un applicatif métier – PE 360° – développé par l'ATIGIP, réévaluation du financement alloué aux structures d'accueil).

Cela a été l'occasion de constater, s'agissant de la phase de préparation d'un projet de PE qu'aucune structure de la Fédération disposant de places de PE n'était encore financée pour cela par une DISP.

Par ailleurs, malgré les demandes en ce sens de certaines de nos associations, et même si aucun texte n'impose clairement de contraintes quant aux modalités d'hébergement, il a paru prudent à la Chancellerie de ne pas prévoir explicitement la possibilité du PE à domicile.

- Organiser, à partir de mars 2024, le développement d'actions de communication de la mesure de PE à destination des personnes placées sous main de justice pour rendre plus visible la mesure et ainsi augmenter le nombre des PPSMJ placées à l'extérieur (outils de communication, webinaires PE 360°).

4.4. LA CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC : LA SURPOPULATION CARCERALE

L'état des prisons en France et notamment la surpopulation carcérale qui l'affecte depuis si longtemps est un sujet de préoccupation et de réflexion constant pour la FARAPEJ depuis les 10 propositions présentées en janvier 2020 dans son contre-rapport "pour en finir vraiment avec la surpopulation carcérale".

Avec plus de 80 000 détenus pour 62 000 places au 1er décembre 2024, et dans un contexte où les discours politiques appellent à toujours plus de répression, l'engagement de la FARAPEJ et des associations intervenant auprès des personnes détenues et de leurs proches, reste d'une actualité brûlante.

4.4.1 LES REUNIONS PARTENARIALES SOUS L'EGIDE DU CONTROLE GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE (CGLPL)

Depuis 2022, la FARAPEJ participe aux réunions organisées par ~~Madame~~ le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté qui rassemblent les acteurs du milieu justice/prison (organisations professionnelles et syndicales de magistrats, avocats et personnels de l'Administration pénitentiaire, associations) pour une réflexion en commun sur les moyens, en particulier législatifs, de remédier à la surpopulation carcérale.

L'avis de la CGLPL, publié le 14 septembre 2023, préconisant un "mécanisme contraignant de régulation carcérale géré localement par tous les acteurs de la chaîne pénale sous la responsabilité de l'autorité judiciaire", partagés par certains groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, n'a pas encore retenu l'attention du gouvernement.

Le 20 mars 2024, puis le 27 juin à l'occasion de la présentation de son rapport d'activité 2023, la Contrôleure Générale a de nouveau réuni ce groupe de réflexion. Des débats particulièrement enrichissants y sont menés dans l'objectif commun d'une déflation carcérale pour que la peine puisse s'exécuter dans des conditions plus respectueuses de la dignité humaine et plus propices à l'insertion des condamnés donc à la lutte contre la récidive.

4.4.2 LA COMMUNICATION INTER-ASSOCIATIVE

L'engagement de la FARAPEJ se concrétise en tant que de besoin par la signature, conjointement avec diverses autres organisations comme l'Observatoire international des prisons (OIP) ou des organisations professionnelles ou syndicales, de pétitions ou communiqués de presse visant à la déflation carcérale et au respect des droits des détenus.

C'est ainsi qu'elle a été signataire en 2024 d'un communiqué publié le 2 janvier sous le titre « [Surpopulation en prison : pour la mise en place d'une régulation contraignante en urgence](#) » et d'un communiqué co-signé le 30 octobre avec 33 organisations : « [Coûteuse, inefficace et source d'indignités, la politique pénale doit radicalement changer](#) ».

5. PAUSE SUR LES PROJETS EUROPÉENS ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a vu se terminer le projet WISH comme l'année 2022 avait vu se terminer le projet STEP et l'année 2023 le projet RESCALED.

5.1 WISH EU

Depuis le mois de mars 2022, la FARAPEJ est partenaire du projet WISH-EU (Working in small-scale detention houses) financé par la Commission européenne pour une durée de 24 mois et suivi par Marc Schneider, responsable salarié du projet pour la France, et Marie-Odile Théolleyre, administratrice.

Certaines des activités françaises du projet prévues pour décembre 2023 ont été reportées à début 2024, notamment celles qui concernent le Groupe de travail France qui s'est réuni pour restauratives dans des centres de détention de petite taille : question de subjectivité et de spatialité ». Conduit par deux chercheuses du CIRAP, l'événement a réuni une dizaine de participants.

Le colloque de conclusion qui s'est tenu à Bruxelles les 20 et 21 mars a nécessité une importante préparation, en particulier de nombreux documents de communication, dont les communications françaises.

Ce Symposium international sur les centres de détention de petite taille organisé sous l'égide de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne et en partenariat avec le projet RESCALED, a réuni une pluralité d'acteurs (ministères de Justice, directeurs des établissements pénitentiaires, coordinateurs de projets financés par l'Union européenne, directeurs de centres des recherches dans le domaine pénitentiaire ainsi que des délégués issus de plusieurs pays européens et du Royaume-Uni) et a permis des échanges sur la situation actuelle des centres de détention de grande taille. Marc Schneider et Marie-Odile Théolleyre ont tous deux assisté à cet événement.

Les participants ont souligné la nécessité de développer une nouvelle réflexion pénologique autour de modèles de détention alternatives, à petite échelle, pour donner un nouveau sens à la peine, et aussi pour impliquer plus facilement les membres de la société civile pour le fonctionnement de ce type de modèles.

5.2 LES PERSPECTIVES 2025

Avoir finalement renoncé à participer, en 2025, aux projets européens - auxquels elle participait ces dernières années parce que ce type de projet s'inscrit dans l'axe réflexion de la FARAPEJ - est un choix du Conseil d'administration. Il lui a en effet semblé nécessaire de faire une pause pour réfléchir à une implication plus adaptée aux besoins de la Fédération et des associations adhérentes.

Bien entendu, la FARAPEJ continuera, en 2025, de soutenir les initiatives sur la régulation carcérale tout en poursuivant ses propres réflexions et actions sur une appréhension plus globale de la surpopulation des prisons, en France comme sur le plan européen et international. Sans exclure la lutte contre l'inflation des textes répressifs, la Fédération s'appuiera en particulier sur les modèles de détention alternatives, à petite échelle et dans la communauté pour impliquer plus facilement les membres de la société civile.

Dans cette perspective, la FARAPEJ a d'ores et déjà programmé plusieurs modules de réflexion autour du sens de la peine et du rôle de la société civile.

- Une table ronde-débat avec Denis SALAS, magistrat, aura lieu jeudi 5 juin de 16 heures 30 à 18 heures 30 à la maison des associations du 19^{ème} arrondissement et en visio-conférence sur le sens de la peine

- Une action d'information et formation en petits groupes sur la justice restaurative est prévue mardi 24 juin de 10 heures à 17 heures, également à la maison des associations du 19^{ème} arrondissement.

L'association À cœur ouvert animera une séquence de sensibilisation à la justice restaurative et d'introduction à SYCOMORE, programme éducatif et citoyen à visée restaurative pour redonner du sens à la peine. Il s'agit d'une démarche pour des personnes sous main de justice, fondée sur une progression pédagogique ciblant l'empathie à l'égard des personnes victimes et de la communauté comme levier de la baisse de la récidive.

Cette action sera introduite par Laurent RIDEL, inspecteur des services judiciaire, ancien directeur de l'administration pénitentiaire.

- Un colloque sur le traitement des mineurs détenus / enfermés, en France mais aussi dans plusieurs pays de l'union européenne ou du conseil de l'Europe est en cours d'organisation. Il aura lieu dans la première quinzaine du mois de novembre.

6. LES PARTENARIATS FINANCIERS EN 2024

Nous remercions nos partenaires financiers qui font confiance à la FARAPEJ en ayant soutenu ses actions en 2024, qu'il s'agisse en particulier de son programme d'actions triennal comportant des obligations de service public avec la DAP, de l'animation, de l'information et de la formation de son réseau avec la DIHAL et du développement de la vie associative avec le FDVA.

Le ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024		<a href="http://www.justice.gouv.fr/p
rison-et-reinsertion-10036/">http://www.justice.gouv.fr/p rison-et-reinsertion-10036/
DIRECCTE Ile-de-France pour la prime embauche PME		http://idf.directcte.gouv.fr/
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)		<a href="https://www.gouvernement.fr/d
elégation-interministerielle-a-l-
hébergement-et-a-l-accès-au-
logement">https://www.gouvernement.fr/d elégation-interministerielle-a-l- hébergement-et-a-l-accès-au- logement
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)		<a href="http://www.associations.gou
v.fr/FDVA.html">http://www.associations.gou v.fr/FDVA.html
Mairie de Paris		https://www.paris.fr/
Uniformation		http://www.uniformation.fr/

Dons de particuliers / associations		https://www.helloasso.com/
WISH-EU		https://www.wish-eu.eu/#home